

Commission Française des Standards

commissionstandards@gmail.com

Association Nationale des Juges Avicoles

Compte-rendu de la commission française des standards volailles

11 décembre 2022

Membres présents : Arnaud Asselin, Alain Chaumeil, Pierre Delambre, Yves Desforges, Jacques Dulieu, Thomas Frugolino, Marylène Le Goff, Philippe Néollier, Anthony Ré, Jean-Luc Sauzedde.

Membre absent excusé : Jean-Claude Périquet.

Membre absent : Roland Grauss.

En préambule, le président Pierre Delambre ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents, parmi lesquels Philippe Néollier, nouvellement élu lors de la dernière assemblée générale à Limoges, en octobre 2022. La réunion a lieu en distanciel.

1 – Homologations

- Pékin chocolat caillouté blanc : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à l'exposition de Châtelleraut en octobre 2022, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à l'homologation définitive de la variété.

- Oie de Toulouse à bavette blanche : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à l'exposition de Limoges en octobre 2022, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à l'homologation définitive de la variété.

- Pictave perdrix argenté uni* : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation en octobre 2022, la commission émet, à l'unanimité moins une abstention, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en troisième année.

- Houdan GR bleue : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à l'exposition de Houdan en septembre 2022, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année.

- Bourbourg RN blanc herminé bleu : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Houdan en septembre 2022, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année.

- Java Chocolat : les sujets n'ayant pu être présentés en raison de l'annulation de l'exposition qui devait les accueillir, Pierre Delambre prendra contact avec l'éleveur afin de se rendre à son domicile pour évaluer le travail de sélection entrepris.

**NB. Cette présentation aurait dû avoir lieu lors de l'exposition de Challans, mais faute d'autorisation, les volailles engagées ne purent être exposées. De plus, l'éleveur habitant dans une zone humide ne permettant pas le déplacement des oiseaux, c'est Pierre Delambre qui a évalué les sujets sur place.*

2 – Listing des variétés

Rajouter les variétés suivantes :

- Pékin chocolat caillouté blanc
- Oie de Toulouse à bavette blanche

Le listing des races et variétés des volailles 2023 a été validé. Il est demandé à la FFV qu'il soit disponible et téléchargeable sur son site.

3 – Homologations saisons 2023/2024 et 2024/2025

Pour la saison 2023/2024, conformément au règlement de la commission française des standards, les homologations auront lieu uniquement lors de la Nationale FFV. Cette dernière se déroulera à Limoges en octobre 2023.

Pour la saison 2024/2025, la commission commence à anticiper les possibles problèmes liés à la grippe aviaire, ou à tout autre problème ne pouvant permettre la présentation des volailles dans les expositions. Ainsi, pour ne pas pénaliser les éleveurs ayant des sujets en homologation, un membre de la commission pourra se déplacer chez ces derniers, sous condition que les animaux aient été préalablement inscrits à une exposition ne pouvant les accueillir au dernier moment, et si aucune autre exposition dans un rayon acceptable ne puisse prendre le relais.

A ce sujet, Pierre Delambre précise que, depuis 2020, les membres de la commission se déplacent à leurs frais chez les éleveurs afin de ne pas retarder les processus d'homologation en cours. Cependant, les crises diverses et variées se succèdent et les membres, bien que dévoués et désintéressés, ne peuvent pas indéfiniment prendre sur leurs fonds propres pour se rendre dans les élevages. La commission ne disposant d'aucun subside, ni d'aucune subvention, le président demande à Thomas Frugolino, président de la FFV, si cette dernière pourrait prendre en charge les frais de carburant pour se rendre chez les éleveurs en cas de nécessité. Thomas Frugolino n'y voit à priori pas d'inconvénient, mais doit consulter son CA au préalable.

4 – Demande d'homologation

Le président du Chabo club de France a envoyé un courrier demandant l'homologation du Chabo sans queue dans toutes les variétés déjà admises pour la race avec queue (à ce jour seul le Chabo caillouté sans queue est homologué en France). Actuellement, trois pays de l'Entente Européenne (Belgique, Pays-Bas et Turquie) ont déjà admis cette race dans de nombreuses variétés. La commission débat sur le sujet puisque divers points importants doivent être abordés quant à cette possible homologation (les problèmes éthiques du gène léthal courtes-pattes associé à celui de la sans queue, les lois pour la protection animale des animaux dits « torturés », les règlements européens, etc.). Après échanges et votes, la commission décide d'accepter cette demande d'homologation sous condition : le club devra présenter 8 sujets (des deux sexes, et de deux millésimes de bagues différents) pour chaque variété proposée à l'homologation (pour la saison 2023/2024, cela se fera lors de la nationale FFV), et non une homologation d'emblée de la variante sans queue, dans toutes les variétés existantes avec queue.

NB : Concernant la création de races sans queue ou de variantes sans queue de races existantes (dans le cas présent du Chabo, la variante sans queue existait déjà !), la commission française des standards suit les recommandations de l'Entente Européenne, à savoir ne plus accepter de demandes d'homologation de ce type.

5 – Les ajouts 2022 au standard

- a) Pierre Delambre demande à Thomas Frugolino un premier bilan des ventes des ajouts au standard. Ce dernier répond qu'ils se vendent correctement mais qu'il n'a pas, à ce jour, de chiffres précis. Le président de la commission remercie la FFV pour son implication financière quant à l'édition de ces ajouts.
- b) Il avait été souhaité que les membres de la commission des standards de l'Entente Européenne reçoivent gratuitement ces ajouts, comme cela a toujours été fait lors des précédentes éditions. Thomas Frugolino répond qu'il fera le point avec Lionel Schneider, secrétaire adjoint de la FFV, afin qu'il en soit ainsi.
- c) Pierre Delambre demande que les ajouts soient mieux mis en évidence sur le site de la FFV. Il lui est répondu que cela est prévu et sera fait prochainement.
- d) Actuellement, les frais postaux pour les pays étrangers ne sont pas indiqués sur le site de la FFV : le président demande s'il serait possible de les indiquer. Une réponse positive est fournie.

6 – Le site de la FFV

Le président demande à Thomas Frugolino si un onglet spécifique pour la commission des standards pourrait être ajouté sur le bandeau principal du site de la FFV, afin que les éleveurs, les clubs et les juges puissent retrouver plus facilement toutes les informations et documents fournis. Il est répondu que cela semble possible, mais qu'il doit faire le point avec son CA au préalable.

7– Questions diverses

- a) Question de Jean-Luc Sauzedde concernant le coloris doré liseré blanc chez la Wyandotte. Ce dernier constate qu'un bon nombre de sujets n'a pas le dessin recherché, mais présente un coloris blanc sale. Thomas Frugolino, président du club de la wyandotte, confirme ce fait et ajoute qu'avec une sélection rigoureuse ce problème peut être réglé. Ceci sera du ressort du club lors des journées techniques.
- b) Anthony Ré demande si nous avons reçu une réponse de l'Entente Européenne concernant la face du canard de Barbarie. Il lui est répondu que l'Entente Européenne a dispensé une enquête à ce sujet, mais que pour l'heure nous n'avons reçu aucune réponse.

8- Elections du bureau

Lors des dernières élections qui se sont déroulées à Limoges, le tiers sortant a permis d'élire et de réélire : Arnaud Asselin, Philippe Néollier et Anthony Ré.

Il est donc procédé au renouvellement du bureau :

Pour le poste de président : 1 candidat : Pierre Delambre

Pour le poste de secrétaire : 1 candidat : Arnaud Asselin

Pour le poste de secrétaire adjoint : 1 candidat : Jacques Dulieu

Suite au vote, les trois candidats sont élus à leurs poste respectifs à l'unanimité.

Avant de se quitter, un tour de table est réalisé, puis le président remercie les membres de la commission présents pour leur soutien, et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Rendez-vous est donné dès que cela sera nécessaire, en distanciel en 2023, afin de poursuivre les différents dossiers en cours.

Fin de la réunion à 20h30.

Arnaud Asselin, secrétaire de séance.